

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-63 du 27 Février 1985

portant affectation de bâtiments administratifs aux Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T :

Article 1er. - Les bâtiments administratifs ci-après sont affectés aux Ministères suivants :

M I N I S T E R E S	B A T I M E N T S
- Ministère de la Défense et des Forces Armées Populaires (MDFAP)	Partie du bâtiment des 28 Logements précédemment occupée par l'ex-Ministère de la Défense Nationale (MDN) à Cotonou
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale (MISPAT)	Partie du bâtiment des 28 Logements précédemment occupée par l'ex-Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) à Cotonou
- Ministère du Plan et de la Statistique (MPS)	Bâtiment précédemment occupé par l'ex-Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique (MPSAE) à Cotonou
- Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative	Bâtiment précédemment occupé par l'ex-Ministère des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche et l'ex-Ministère de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques à Cotonou

- Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	Bâtiments précédemment occupés par l'ex-Ministère des Transports et des Communications (MTC) et l'ex-Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat (MTPCH) à Cotonou
- Ministère des Finances et de l'Économie (MFE)	Bâtiments précédemment occupés par l'ex-Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie (MIME) et l'ex-Ministère des Finances (MF) à Cotonou
- Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT)	Bâtiment précédemment occupé par l'ex-Ministère du Commerce (MC) à Cotonou
- Ministère des Enseignements Maternel et de Base (MEMB)	Bâtiment actuellement occupé par le Ministère des Enseignements Maternel et de Base (MEMB) à Porto-Novo
- Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur (MEMS)	Bâtiment précédemment occupé par l'ex-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) à Cotonou
- Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS)	Bâtiment précédemment occupé par l'ex-Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) à Porto-Novo
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales (MTAS)	Bâtiment actuellement occupé par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales (MTAS) à Cotonou
- Ministère de la Santé Publique (MSP)	Bâtiment actuellement occupé par le Ministère de la Santé Publique à Cotonou
- Ministère de l'Information et des Communications (MIC)	Bâtiment précédemment occupé par l'ex-Ministère de l'Information et de la Propagande (MIP) à Cotonou

- | | |
|---|---|
| - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) | Bâtiment actuellement occupé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) à Cotonou |
| - Ministère de la Justice et de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques (MJIEPSEP) | Bâtiment précédemment occupé par l'ex-Ministère de la Justice Populaire (MJP) à Cotonou. |

Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A COTONOU, LE 27 FEVRIER 1985

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 4 PPC 2 MFE 4
 AUTRES MINISTERES 14 PREFECTURES 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-
 ONEPI-GDE CHANC. 3 IGE ET SES SECTIONS 4 DB-DCF-DTCP-DSDV 16 BCP 1
 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-